



# Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

## Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

## Periode de référence

### Date de début

01/01/2020

### Date de fin

31/12/2020

## Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

## Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

127

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.  
40 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus



### Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

taux d'augmentation

femmes hommes

taux de salariés augmentés 40% 46,7%

vos résultats en pourcentage est de **6,7%**, la note obtenue est de **15/35**  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

## INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

vos résultats finaux est **0%**

vos notes obtenues est **0/15**

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vos résultats finaux est **2**

les hommes sont sur-représentés

vos notes obtenues est **5/10**

vosre résultat en nombre **1.3**  
équivalent de salariés\* est  
*écart favorable aux hommes*  
vosre note obtenue est **35/35**